

LA LETTRE DU PLAN DE DÉPLACEMENT INTER-ETABLISSEMENTS

n°1 - septembre 2012

SEPTEMBRE 2012 :

LANCEMENT DU PLAN DE DEPLACEMENT DE LA CHAPELLE SUR ERDRE

POURQUOI UN PLAN DE DÉPLACEMENT À LA CHAPELLE ?

Les Entreprises de la Chapelle sur Erdre (ECE) ont pris conscience des enjeux environnementaux liés à la forte augmentation du nombre de voitures et de salariés sur la commune. Il suffit de constater le trafic quotidien dont on imagine l'évolution avec l'arrivée des nouvelles entreprises en cours.

Le Plan de Déplacement Inter Entreprise (PDIE)* est une réponse collective pour apporter des solutions et accompagner les salariés vers les modes de transports autre que la voiture : tram train, vélo, bus, co-voiturage, points stops et pourquoi pas la marche à pied ! D'autres solutions sont aussi envisageables : vélo+bus, prêt de vélos, co-voiturage avec garanties de retour, formations éco conduite, télétravail.

*Pour plus d'informations, un guide est à votre disposition sur le site de l'ECE : www.assoece.fr

QU'EST CE QUE CELA VA CHANGER POUR VOS DÉPLACEMENTS : PLUS FACILES, MOINS COUTEUX, MOINS POLLUANTS ?

L'arrivée du Tram train va fondamentalement changer l'organisation des modes de transport Chapelains.

Tout va être mis en œuvre pour vous informer des évolutions et des nouvelles possibilités au sein de votre entreprise si celle-ci participe au projet.

Vous allez enfin pouvoir accéder à votre entreprise depuis chez vous sans dépenser beaucoup plus qu'un abonnement TAN !

D'ABORD LE QUESTIONNAIRE, ENSUITE LES ACTIONS.

Septembre 2012 va être le mois de la collecte des informations : un questionnaire disponible dès le 17 septembre sera à l'origine de toutes les décisions, il est très important que vous y répondiez. Ensuite, le cabinet conseil AUXILIA qui travaille pour l'ECE, va analyser et proposer des solutions. Ces solutions seront complétées en fin d'année avec les idées et l'expertise de Nantes Métropole (accompagnement), l'ADEME (financement), la TAN (expertise), la CARSAT (sécurité) et bien sûr les entreprises. Pour vos questions, votre interlocuteur dans votre entreprise est :

AT&MIS : Bruno JARNOUX, bruno.jarnoux@atmis.fr, 02.51.89.61.89

Établissements concernés à ce jour par le PDIE :

ADECLIM, AT&MIS, GENS D'EVENEMENT, MAIRIE, SIGMA, UBBINK, VIF, WESTOTEL

CE QUESTIONNAIRE
EST LA BASE DE L'ORGANISATION
DES TRANSPORTS CHAPELAINS
DÈS 2013 !



**CECI EST
VOTRE NOUVEAU PATRON !**

Aujourd'hui, je réponds à l'enquête mobilité
lancée par ECE, l'association des Entreprises de la Chapelle-sur-Erdre

Déplacements domicile-travail, déplacements professionnels,
Vélo, transports en commun, covoiturage, organisation du travail
Répondez en ligne dès le 17 septembre !
www.ece-projets-pdie.fr

Une des trois affiches de la campagne
au sein des établissements et entreprises chapelains
Campagne d'information conçue et coordonnée
par l'ECE et le cabinet AUXILIA, co-financée
par Nantes Métropole